



MAIRIE

1 Place de la mairie

12550 COUPIAC

05.65.99.77.38

mairie@coupiacsudaveyron.fr

PROCES VERBAL Séance du 26/05/2025

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, , SAYSSET Elian, Pascale BERGER, Martine VERACHTERT, Delphine ONCINO, Jean-Claude CONDOMINES, Ginette CADAS.

Secrétaire de séance : Pascale BERGER

Absent avec pouvoir : Marcel DALICHOUX à Jean-Claude SOUYRIS
Nicole BATAILLET-HEULLY à Martine VERACHTERT

Absent excusé ; Alain CAREL

Mr le maire remercie les présents et adresse au nom du conseil et de la commune de Coupiac les plus vives condoléances à la famille CAREL et à Alain suite au décès de son papa Jean-Pierre CAREL

1 - **Compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2025, pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2 - **Ordre du jour**

Délibération 1 : Élargissement du RPIC pour intégrer la commune de Montclar : cet élargissement pérennise la viabilité pédagogique du regroupement actuel et donnera, si besoin, la possibilité de créer une ligne de transport.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2 : Approbation de la nouvelle convention RPIC-2025 (regroupement Pédagogique intercommunal concentré à Coupiac)

Monsieur le maire explique que la refonte de la convention du 11 janvier 2019 ainsi que l'avenant n°1 de janvier 2021 et l'avenant n°2 de mars 2023 sont nécessaires au vu des multiples modifications : organisation, partenariats (Terres Rouges - ADMR), tarifs, membres, etc...

Il propose la refonte de celle-ci dans les mêmes conditions que précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 3 Révision du contrat administratif de location des locaux ADMR des 7 Vallons.

Monsieur Le Maire rappelle le contexte : le loyer antérieur était un loyer fixé toutes charges comprises dans l'esprit de solidarité, à ce jour nous sommes confrontés à l'inflation des coûts (électricité, eau, assainissement, taxes). Nous avons fait tous les efforts possibles pour limiter l'impact sur nos tarifs en ne répercutant pas toutes les charges inhérentes aux locaux aussi, une actualisation du bail administratif s'avère nécessaire.

Le Maire présente au Conseil un projet de contrat administratif de location qui prendra effet au 1^{er} juillet 2025. Il propose de fixer le montant du loyer à 352.43 € payable mensuellement.

La redevance due se décomposera :

- du loyer au 01/07/2025 d'un montant de 243.25 €/mois

- du montant des charges estimées à 109.18 €/mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 4 : règlementation de l'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants. Un droit de place de **30 euros** sera facturé par la commune pour chaque stationnement sollicité par un commerçant ambulant hors « petits marchés » et « marché gourmand ». Le lieu d'emplacement sera identique : Parking de la Poste.

Elle donne la possibilité aux commerçants ambulants de venir sur le parking de la poste les jours de marché (gratuitement) ou d'autres jours mais en payant cette taxe de 30 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 5 : Adhésion centrale d'achat du SMICA :

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA, L'adhésion à ce dispositif représente un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

Elle permet de profiter de prix groupés, de l'installation et du suivi du matériel.

Le prix de l'adhésion est équivalent à 5% de chaque commande passée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 6 : Dépréciation – non-valeur

Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables même après de nombreuses relances de la trésorerie. Le montant concerne le budget assainissement datant de 2018 à 2023 et s'élève à 686,73 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Informations complémentaires :

- SIAEP : changement de statut (à faire dans les trois mois sinon décision réputée favorable) : changement de nom (syndicat intercommunal des rives du Tarn) et élargissement du territoire (adhésion de Broquiès). Les délibérations seront proposées au prochain conseil.

- Rapport d'audit concernant les cloches de l'église permettant de connaître notre patrimoine «cloches », de faire un état des lieux et de connaître les différents travaux à effectuer.

- Les élections de 2026 : le bureau de vote sera situé à la salle du conseil.

- Enquête publique pour le PLUI se déroulera du 10 juin au 12 juillet.

- Une réunion du COFOR sera programmée fin juin afin de faire le point sur la liste des biens vacants sans maître.

- École : Annick sera absente les 5 et 6 juin, elle sera remplacée par Marcelle et Martine à la cantine.

- Le département propose d'inscrire Coupiac au Villages Fleuris mais c'est encore trop tôt.

- UCA : marchés nocturnes du 07 juillet au 25 août, brocante le dimanche 04 août et une fête de la musique est programmée le vendredi 20 juin avec une scène ouverte et un marché gourmand.

- Château de Coupiac : dates des spectacles : 21 et 28 juillet et 04 et 18 août.

- Location des salles : des états des lieux déplorables ont été constatés, un mail de rappel sera envoyé aux associations pour la propreté des salles.

- Le centre de loisirs sera ouvert du 07 juillet au 1^{er} août. Une nouvelle directrice est nommée, Émeline Rando.

- Masnaut : nouveau gérant et interrogation sur l'enlèvement de mobil-homes (Ginette doit faire le point)

Fin de la séance à 16h15

La secrétaire

Mr Le Maire

